Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le 13/07/2022



ID: 013-211300132-20220712-2022_050COM-DE

DÉLIBÉRATION

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CD 13 - FDADL
RÉNOVATION DU BÂTI COMMUNAL ET REQUALIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC
- TRANCHE 1

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de BELCODÈNE, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Patrick PIN, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 05/07/2022.

Présents: Patrick PIN, Jean-Robert DAGORN, Gabriel SCHANG, Évelyne COQUERAN, Pierre TAGLIAFERRO, Jean-Noël BISACCIA, Patrick VAN MOERKERCKE, Gilles COLLOMB, Audrey CICCARIELLO, Julie MACHET, Antoine DUPLA, Claudia CUORDIFEDE, Jean-François BERNARD, Valérie SCOTTO DI CESARE

Absents: Sylvie FANEGO, Nathalie CRESPY, Laurent JULLIEN, Barbara GANGI, Sandrine MAROC Procurations: Sylvie FANEGO a donné procuration à Pierre TAGLIAFERRO, Nathalie CRESPY a donné procuration à Évelyne COQUERAN, Laurent JULLIEN a donné procuration à Patrick PIN, Barbara GANGI a donné procuration à Jean-Robert DAGORN, Sandrine MAROC a donné procuration à Gilles COLLOMB. Secrétaire de séance: Évelyne COQUERAN

N°2022-050

Sur proposition de M. le Maire, Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DÉCIDE:

DE SOLLICITER auprès de Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, dans le cadre de l'aide apportée aux Communes, au titre du Fond Départemental d'Aide au Développement Local, une subvention relative à la 1ère tranche des travaux de la requalification de l'espace public et de la rénovation d'une villa en 2 logements sociaux, intégrant les études et honoraires de l'opération ;

D'APPROUVER le plan de financement suivant :

Montant HT des travaux et des études : 379 593,00 € Montant HT subventionnable : 368 593,00 €

(hors frais d'assurances et concessionnaires)

Subvention du Conseil Départemental (60 %) : 221 155.80 € Autofinancement de la Commune (40 %) : 147 437.20 €

Frais d'assurances et concessionnaires

financés par la commune : 11 000,00 € TVA financée par la Commune : 63 958.60 €

Total TTC : 443 551.60 €

Echéancier prévisionnel : 2ème semestre 2022

Conforme au registre des délibérations, Belcodène, le 12 juillet 2022.

Le Maire, Patrick PIN. La secrétaire, Evelyne COQUERAN.

Acte certifié exécutoire le : Le Maire

13 JUIL. 2022

Signé par : Patrick PIN Date : 13/07/2022